

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle de l'aviateur



- ▶ L'Italie conquiert l'Éthiopie
- ▶ L'Union africaine ou la volonté d'unifier l'Afrique
- ▶ L'état d'urgence



Enseignement militaire supérieur Air



DR

Sculpture d'un guerrier nouba, Ousmane Sow.

Sommaire n° 122

Mars 2016

Centre d'études stratégiques
aérospatiales

Directeur de la publication :
GBA Jean-Pascal Breton

Rédacteur en chef :
Cdt Jean-Christophe Pitard-Bouet

Rédacteur en chef adjoint :
Cne Fatima Abderrabi

Rédacteurs du CESA :
Adc Jean-Paul Talimi
Adj Valérie Grillet
Adj Fanny Boyer

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes
Cal Antoine-David Da Silva
Manteigas

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :
Mme Dalila Baziz
Clc Mathieu Cornu

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie EDIACA (Établis-
sment d'impression, de diffusion
et d'archivage du commissariat
des armées)

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Les Carnets du Temps

Le mensuel d'information culturelle de l'aviateur

Géopolitique - relations internationales

L'Union africaine ou la volonté d'unifier l'Afrique 2

Économie

Continent africain : place sur l'échiquier
économique mondial..... 4

Espace

L'Afrique à la conquête de l'espace..... 6

Cartographie

La guerre italo-éthiopienne..... 8

Histoire de l'aéronautique

L'Italie conquiert l'Éthiopie..... 10

Philosophie

Tristes Tropiques : un constat amer 12

Droit et institutions

L'état d'urgence 14

Sciences

Le satellite au service de l'irrigation en Afrique..... 16

Sciences politiques

La francophonie 18

Littérature

Léopold Sédar Senghor (1906-2001)..... 20

Histoire

Haïlé Sélassié I^{er}, le Lion éthiopien..... 22

Traditions

La Croisière noire, grand raid aérien de propagande
française..... 24

Art

Youssou N'Dour, la voix de l'Afrique 26

Parenthèse

Ousmane Sow, l'homme issu de
la nuit noire originelle..... 28

L'Union africaine ou la volonté d'unifier l'Afrique

L'Union africaine (UA), lancée en 2001 à l'initiative de la Libye dans le cadre de sa nouvelle politique africaine, a pour volonté d'unifier l'Afrique afin de relancer le continent sur le plan économique. Si elle a permis quelques avancées dans la conciliation entre les États, la lourdeur de son dispositif pour la paix – l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) – n'a pas permis d'éviter la multiplication des conflits.

L'UA a succédé à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) créée en 1963, coopération internationale qui n'a pas permis de renouveler le panafricanisme. Empreinte de la volonté de respecter les frontières et de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures, l'OUA avait été débordée par les conflits, qui se sont multipliés et qui ont freiné le développement de l'Afrique. L'UA a émergé à la suite d'une proposition faite en 1999 par la Libye, rejetée par les États africains, de créer des « États-Unis d'Afrique ». Inspirée de la Charte des Nations unies et des institutions européennes, la forme définitive de l'UA a été adoptée par 54 États africains en 2001. L'année suivante, elle décidait de lancer le chantier de l'AAPS pour contrer la pandémie d'insécurité qui sévit en Afrique.



DR

Les missions de l'UA

Selon l'acte constitutif de l'UA, l'objectif est de « *promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance* » et de « *protéger les droits de l'homme et des peuples* ». Elle condamne, à ce titre, les « *changements anticonstitutionnels de gouvernement* ». Sa mission consiste à :

– **limiter le pouvoir national en matière de sécurité :**

Contrairement à l'OUA, l'UA, sans pour autant s'ingérer dans les affaires intérieures, possède un droit d'intervention⁽¹⁾ au sein des États-membres en cas d'événements graves comme des crimes de guerre, des génocides ou des crimes contre l'humanité. Elle peut prendre des sanctions contre ses membres lorsqu'ils ne se conforment pas aux décisions politiques de l'organisation.

– **prévenir et gérer les conflits :**

En application de la réforme du chapitre VIII de la charte de l'ONU sur les « accords régionaux », l'AAPS a été mise en place pour doter le continent

d'une réelle capacité en matière de prévention, de gestion et de consolidation de la paix. Dans ce cadre a été créé en 2004 le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, chargé de « *promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique* » et d'« *anticiper et de prévenir les conflits* ». Il coordonne un certain nombre de leviers interdépendants : les communautés économiques régionales (FAA), la Force africaine en attente (FAA), le Panel des Sages, le Fonds pour la paix et le Système continental d'alerte précoce (SCAP). Ce dernier dispose d'une « force pré-positionnée » qui peut intervenir en cas de conflit.

Les limites de l'UA : l'exemple du conflit centrafricain

L'AAPS a été élaborée en mars 2003 au moment de la seconde guerre civile centrafricaine afin d'analyser et de gérer les différents enjeux stratégiques, politiques et opérationnels. Néanmoins, elle n'a pas su mobiliser avec une juste réactivité ses différents leviers fonctionnels, et en particulier le SCAP, pour amener les adversaires politiques à la table des négociations et pour faire respecter les accords de Libreville pour le cessez-le-feu. En 2012, une nouvelle guerre civile éclate en Centrafrique, suivie en mars 2013 de la prise de pouvoir par les rebelles de la Seleka malgré la présence de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX). L'UA, qui déclarait condamner les prises de pouvoir anticonstitutionnelles, s'est finalement accommodée des coups d'État successifs, dévoilant l'incapacité du CPS à faire respecter les principes et les objectifs démocratiques sur lesquels elle fonde la renaissance africaine. Face à la difficulté africaine à gérer le conflit sur les plans opérationnel et logistique, le Conseil de sécurité de l'ONU a dû déployer une opération de maintien de la paix, allant à l'encontre de sa charte de décentralisation dans la gestion de la sécurité internationale, et de la volonté première de l'UA. Si cette dernière a permis quelques avancées démocratiques durant ces dix dernières années, il lui faut encore trouver la volonté politique qui propulsera la FAA au rang de force opérationnelle crédible.

Aujourd'hui, l'Afrique poursuit son chemin vers l'émancipation stratégique et politique. La montée en puissance de la Force africaine en attente (FAA), force de maintien de la paix dirigée par l'UA, est la preuve de la permanence de la volonté d'unification de l'Afrique.

1. Article 4 de l'Acte constitutif de l'UA du 11 janvier 2000, amendé par le protocole du 3 février 2003.

Continent africain : place sur l'échiquier économique mondial

Si l'Afrique concentre 67 % des pays les moins avancés du globe, pour autant le décollage économique est en cours. En effet, de nouveaux acteurs tels que les États-Unis, la Chine ou les pays émergents se sont tournés vers ce nouveau marché prometteur afin de satisfaire leurs besoins en matières premières et en nouveaux débouchés qui remettent en cause le statut privilégié dont bénéficient certains pays européens en vertu d'un passé commun.

Principaux partenaires commerciaux extérieurs des pays africains

La France ou encore le Royaume-Uni mais également, dans une moindre mesure, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal, la Belgique et l'Espagne ont, pendant de longues décennies, bénéficié d'une certaine « *préférence* » en matière commerciale, héritage d'un passé commun. Si certains de ces États conservent une relation particulière, une approche continentale au niveau européen a fait son chemin avec l'adoption de la stratégie commune Afrique-UE (JAES⁽¹⁾) par 80 chefs d'État africains et européens en 2007. Ce partenariat Afrique-UE envisage les relations selon une approche innovante et ambitieuse en considérant l'Europe et l'Afrique comme un seul et unique continent, et vise à établir une relation d'égal à égal, déterminé à aborder ensemble les problématiques communes.

En parallèle, le continent s'est ouvert à de nouveaux partenaires commerciaux. Ainsi, la Chine ayant des besoins importants, elle a dû trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en matières premières et en ressources naturelles. Elle s'est donc tout naturellement tournée vers ces pays du Sud. Sa stratégie commerciale avec les pays africains passe par une politique d'investissement dans les industries locales et dans le développement d'infrastructures dédiées au commerce des biens primaires. Il en va de même pour les pays émergents dont l'Inde, le Brésil, la Russie ou certains pays d'Asie du Sud-Est.

Malgré la promulgation, en 2000, d'un *African Growth and Opportunity Act* (AGOA), la part du commerce avec les États unis reste marginale. Les Américains ont fait le choix d'un partenariat économique avec un nombre très ciblé de pays. Ce phénomène pourrait changer face à la montée de l'emprise chinoise et d'autres concurrents sur le continent mais également en

raison de la volonté du président Obama d'intervenir dans la région afin de stabiliser sa situation économique et politique. Il considère en effet que l'instabilité géopolitique africaine est une menace à plus grande échelle.

L'Afrique : futur atelier du monde ?

La crise qui affecte l'économie planétaire a propulsé l'Afrique sur le devant de la scène en tant que marché potentiel de plus d'un milliard de consommateurs. Elle pourrait donc être le moteur de la relance macroéconomique mondiale.

En effet, les conditions de production (faible coût, abondance des matières premières) plutôt favorables à certains pays (dont la Chine) sont en train de changer au fur et mesure que ces économies se développent. Il devient donc nécessaire de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement et de nouveaux lieux de production afin de maintenir l'avantage concurrentiel.

Il reste toutefois que la stratégie des pays développés ou émergents présents en Afrique n'est pas en faveur du développement d'une activité économique au-delà de la sphère minière et agricole. La Chine investit ainsi massivement dans les industries extractives, dans le développement des infrastructures dédiées à ces énergies et dans l'achat de terres arables inexploitées afin de sécuriser ses approvisionnements.

Toutefois, le rôle de l'Afrique dans le commerce mondial ne saurait se limiter à celui de simple réserve de biens primaires sans grande valeur ajoutée pour les autres pays du monde. En effet, les défis démographiques, économiques et climatiques qui attendent le continent supposent que ce dernier mette en place une forte intégration régionale grâce à la complémentarité des productions au sein des différents pays et un programme d'amélioration de sa compétitivité par des investissements en matière de technique, d'enseignement supérieur et de santé.

Ces plans d'élargissement des exportations de l'Afrique en volume et en variété de produits, la production de produits à valeur ajoutée supérieure est également une des clés de son émergence en tant que moteur d'une économie mondiale en plein ralentissement.

1. Joint Africa European Strategy.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du Conseil de politique monétaire de la Banque de France

L'Afrique à la conquête de l'espace

Une puissance spatiale se définit comme un État capable de placer des satellites en orbite à l'aide de ses propres lanceurs et de conduire en toute autonomie l'activité spatiale de son choix. Au sein de ce club très fermé, de nouveaux membres ont rejoint les puissances historiques au fur et à mesure de leur progrès en la matière. Un continent entier reste cependant à la traîne : l'Afrique

Panorama du spatial africain

La situation varie fortement d'un pays à l'autre. En premier lieu, seuls quatre États disposent de leur propre agence spatiale : l'Algérie, l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Égypte. Bien que très récents (années 1990 ou début des années 2000), leurs programmes spatiaux leur ont permis, au travers de partenariats extérieurs, de tirer profit des techniques satellitaires.

L'Afrique du Sud participe d'ailleurs activement à différents projets au niveau international. Le pays accueillera ainsi une partie de l'installation conçue pour offrir une surface collectrice totale d'un kilomètre carré baptisée *Square Kilometre Array – SKA*. S'étendant depuis le sud du continent africain jusqu'à l'Australie, le système doit être totalement opérationnel d'ici à 2024 afin d'offrir un outil d'exploration spatiale d'une sensibilité inégalée.

Le Nigeria est à l'origine du lancement, depuis la Russie, de *NigeriaSat-X* (premier satellite conçu et réalisé par des Africains) et s'est fixé, en 2006, comme objectifs la formation d'un astronaute pour 2015 et le lancement d'un satellite de fabrication nationale entre 2018 et 2030.

En second lieu, si des pays ne possèdent pas d'agence, ils développent tout de même des programmes spatiaux ambitieux.

Ainsi, l'Éthiopie, qui dépend en grande partie des ressources agricoles pour nourrir sa population, s'est lancée dans l'acquisition de télescopes et envisage de développer sa propre fusée afin de mettre en orbite un satellite de construction locale. Les autorités éthiopiennes sont convaincues que l'émergence du pays passe par la maîtrise de la technique spatiale.

D'autres pays tout aussi inattendus sont actifs dans le domaine spatial : le Ghana, qui désire mettre en orbite *GhanaSat 1* à l'horizon 2020 afin de démarrer un processus de modernisation de grande envergure, et le Gabon, qui a créé une agence d'études et d'observations spatiales.

Agence spatiale panafricaine et projet *Africa2moon*

Aucun des pays africains ne dispose à l'heure actuelle de l'industrie lui permettant de développer seul un programme de cette envergure. C'est la

raison pour laquelle de nombreux scientifiques militent pour la création d'une agence transcontinentale. Deux satellites au profit de l'ensemble des pays africains ont été mis en orbite en 2007 et 2010 par *Ariane* sous la tutelle de l'Organisation régionale africaine de communication par satellite (RAS-COM), une structure intergouvernementale à but lucratif.

La volonté de ces chercheurs est de créer, comme pour l'European space agency (ESA), une organisation institutionnelle permettant une plus grande intégration des capacités et des ressources, dans le respect des règles internationales, au profit de l'ensemble du continent pour que ces avancées techniques favorisent le développement économique de ces nations.

En parallèle, une fondation a lancé une demande de financement participatif au profit d'une future mission lunaire. Le projet intitulé *Africa2moon* prévoit de placer, soit sur la surface de la Lune, soit en orbite autour de celle-ci, une sonde dans le but de diffuser des images satellitaires en direct dans les salles de classe du continent. Ce programme entend surtout lancer une démarche de formation au profit de la jeunesse africaine afin de développer une solide culture scientifique au sein d'un continent qui représente une population de plus d'un milliard d'individus dont la majorité a moins de 20 ans.

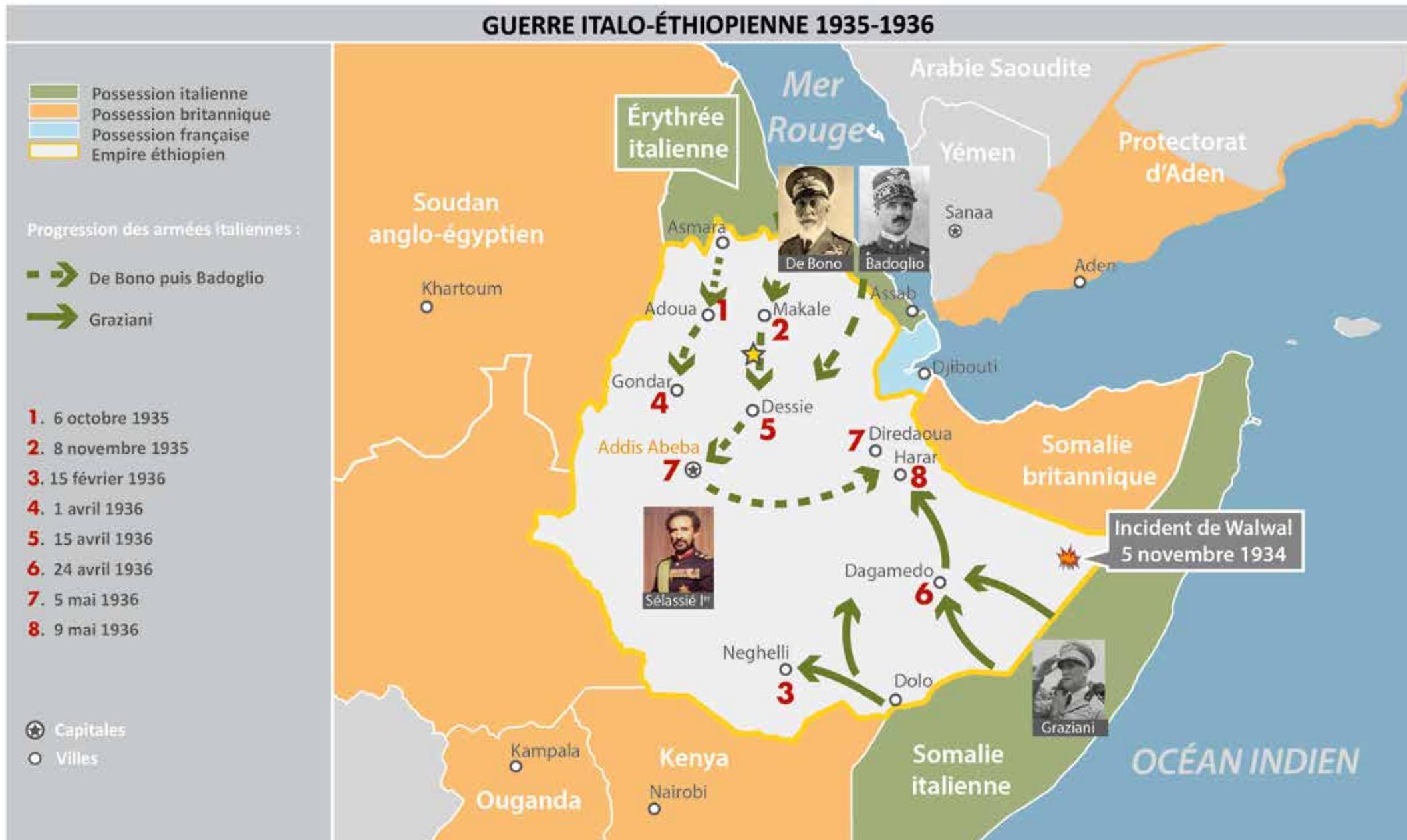


Projet *Africa2moon*, vue d'artiste.

DR

Nécessaire développement d'une conquête spatiale africaine

Continent extrêmement dépendant de la gestion des ressources humaines et très exposé au changement climatique, l'Afrique doit pouvoir compter sur la technique spatiale afin de pouvoir prévenir les grandes catastrophes naturelles, gérer les ressources en eau et en terres agricoles. Elle doit également développer des réseaux de télécommunications, de télésanté et d'infrastructures performants pour améliorer le niveau de vie des habitants comme cela a été fait en Inde par exemple. La majorité de la population étant jeune, il est nécessaire d'investir sur son avenir afin de susciter une culture scientifique et d'éviter la fuite des cerveaux vers les États-Unis ou vers l'Europe. La formation de scientifiques locaux doit favoriser l'émergence de compétences scientifiques alliées à une parfaite connaissance des besoins locaux. De trop nombreux pays font appel à un partenariat extérieur pour réaliser leur programme spatial. Or, ces collaborations ne sont pas toujours menées de façon à satisfaire leurs besoins spécifiques.



Source www.atlas-historique.net-2002

L'Italie conquiert l'Éthiopie

La France pionnière dans l'utilisation l'aviation durant la Grande Guerre exporte désormais son savoir-faire partout dans le monde. Ainsi, lorsque l'Éthiopie, alors indépendante, décide de se doter d'une aviation moderne, elle fait appel à la France. Mais cette modernisation trop tardive et limitée n'empêche pas l'Italie d'annexer ce territoire. Pour sa part, l'aviation italienne, plus moderne et dotée d'un parc d'avions plus grand, participe à la victoire finale de l'Italie fasciste.

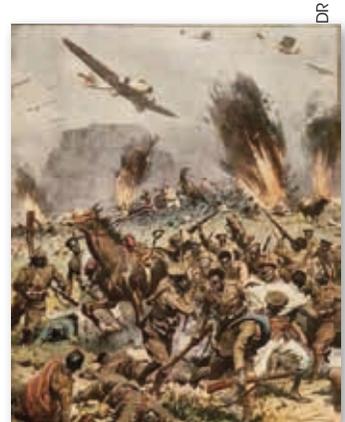
L'aviation éthiopienne

Au début des années 1920, l'empereur d'Éthiopie Haïlé Sélassié fait appel à la France et à l'Allemagne pour se doter d'une aviation moderne. Il entend ainsi faire jouer la rivalité entre les deux pays pour obtenir de meilleurs matériels. La France, qui avec Djibouti partage une frontière commune avec l'Éthiopie, s'intéresse au potentiel économique de ce pays. En 1929, une poignée de mécaniciens et de pilotes français se chargent de l'instruction des Éthiopiens. Le Gouvernement français propose aussi de former en métropole cinquante hommes ainsi qu'une aide matérielle pour la création d'une escadrille. Mais le vote d'une convention internationale à la Société des Nations interdit à l'Éthiopie de se doter d'avions modernes ; la France renonce donc à ce programme ambitieux.

À la veille du conflit en 1935, l'armée de l'air éthiopienne ne se résume qu'à cinq avions de chasse *Potez 25* désarmés et à une dizaine d'autres avions dédiés au transport ou à l'entraînement.

La guerre en Abyssinie

En 1920, l'indépendance de l'Éthiopie fait figure d'exception sur le continent africain qui est sous le joug des puissances coloniales européennes. Cependant, l'Italie, qui a tenté à la fin du XIX^e siècle de la conquérir, garde une sévère rancune contre ce pays qui l'a défaits à la bataille d'Adoua le 1^{er} mars 1896. Mussolini, qui arrive au pouvoir en 1922, rêve d'un *nouvel Empire romain*. Les Italiens qui occupent l'Érythrée et la Somalie mènent depuis 1924 une série d'expéditions militaires sur l'Éthiopie. En réponse, les Éthiopiens attaquent le 5 novembre 1934 un poste avancé à Welwel (Walwal en italien). Mussolini prend



DR

le prétexte de cette attaque pour entamer une campagne militaire. Le 3 octobre 1935, l'armée italienne prend en tenaille l'Éthiopie : les troupes du général Emilio De Bono, très vite remplacé par le maréchal Pietro Badoglio, attaquent par le nord depuis l'Érythrée alors que le général Graziani mène une offensive par le Sud. En 1935, 200 000 Italiens font face à 500 000 Éthiopiens. Mais ces derniers sont sous-équipés et peu entraînés au combat moderne. Pour leur part, les Italiens disposent de moyens récents dont 620 avions destinés au transport et à la reconnaissance aérienne.

L'utilisation de l'aviation

Entre octobre 1934 et mai 1935 l'aviation italienne, forte de 389 bombardiers, entreprend 872 missions de bombardement et largue plus de 1 529 tonnes de bombes sur les cibles multiples : contre les villes, les troupes au sol ou les caravanes de ravitaillement. L'état-major espère ainsi, selon les principes de Douhet, infléchir l'empereur Haïlé Sélassié, en semant *la terreur sur tout l'empire*. Mais, devant l'échec de cette politique, l'emploi de l'aviation est désormais coordonné avec les opérations au sol. Ainsi, en février 1936 le prince Ras Mulugeta qui dirige les combats dans le nord du pays est tué lors d'un mitraillage de sa colonne par l'aviation italienne. De plus, les reconnaissances aériennes, qui révèlent les failles défensives des Éthiopiens, donnent un avantage considérable aux Italiens. Toutefois, les communications entre les fantassins et les pilotes, faute de radio, s'effectuent par signaux. Les pilotes doivent donc effectuer des passages au ras du sol et s'offrent ainsi aux tirs ennemis. La *Regia Aeronautica* déplore la perte de 110 pilotes dont 16 abattus par des fantassins.

Cependant, les opérations terrestres piétinent et Mussolini, excédé, ordonne à ces généraux de combattre les rebelles avec *une énergie inexorable* et d'utiliser les armes chimiques. Les avions sont alors équipés de bombes chargées de 216 kg de gaz (ypérite et phosgène). Entre 1935 et la fin de la campagne militaire, 4 600 engins sont ainsi déversés pour briser la résistance des autochtones ou anéantir les colonnes de soldats. Malgré la réprobation internationale et les déclarations de la Société des Nations, les Italiens poursuivent dans cette voie jusqu'à la fin du conflit, accentuant d'autant la peur du danger aérochimique, qui, à travers les propos de Douhet et d'un certain nombre d'autres théoriciens de ce temps, agite une Europe tout près de sombrer dans la guerre.

Le 9 avril 1936, l'armée éthiopienne est battue près du lac d'Ashangi, ce qui ouvre aux troupes italiennes les portes de la capitale. Addis-Abeba tombe le 5 mai. Le 6 mai l'empereur d'Éthiopie s'exile à Djibouti. Le 10 mai l'armée italienne d'Érythrée et l'armée de Somalie réalisent leur jonction.

Tristes Tropiques : un constat amer

Claude Lévi-Strauss, un des plus grands anthropologues du xx^e siècle, a légué à la littérature française un monument d'une grande intemporalité. Le questionnement des sociétés modernes sur l'environnement et sur leurs interactions avec les autres civilisations trouve encore de nos jours un écho particulier, comme en témoignent les initiatives autour du climat par exemple (COP21 organisée en France en 2015).

Mélange de styles littéraires

Livre traduit en 26 langues et paru dans la collection *Terre humaine*, *Tristes tropiques* est le texte le moins scientifique et le plus académique⁽¹⁾ écrit par cet anthropologue. Le contexte géopolitique de l'époque peut expliquer que les thèmes abordés dans le livre trouvent un écho particulier.

Cet ouvrage est écrit dans un style très classique (y sont très perceptibles les influences de Rousseau et Chateaubriand qui ont marqué son auteur) avec une certaine éloquence, un sens de la formule teinté d'ironie et un emportement rappelant celui des moralistes du xvii^e tels que Bossuet, La Fontaine ou encore La Rochefoucauld, dont le but n'était pas de donner des leçons de morale mais de décrire les mœurs de leur époque. Il reste très accessible et conduit le lecteur à mener une réflexion sociologique.

Comportant quarante chapitres, il pose les bases de la pensée structuraliste. Les partisans de ce courant décrivent des sociétés aux niveaux de développement très hétéroclites et démontrent en analysant leur fonctionnement que la structure de ces dernières est toute aussi complexe.

Émergence d'une troisième voie dans les relations internationales

Une telle réflexion trouve immédiatement un écho dans le contexte géopolitique de l'époque. Lorsque le livre paraît, l'Occident est en crise : il vient de subir deux grands conflits mondiaux au cours desquels des atrocités ont été commises par des hommes au sein de cultures dites « *développées* ». Un tel constat amène des intellectuels et des hommes politiques à remettre en cause la supériorité d'une telle civilisation. De plus, de nombreux États entament un processus d'émancipation de la tutelle coloniale. Certains refusent la bipolarisation du monde en créant le mouvement des non-alignés avec, en point d'orgue, la conférence de Bandung de 1955. Le livre *Tristes Tropiques* ne mentionne pas la décolonisation en cours mais résonne comme un symbole de la lutte qui oppose le faible au fort.

Désillusion du voyage

La monotonie du quotidien pousse chacun à vouloir quitter son cocon afin d'aller découvrir l'autre et son ailleurs. Pour Claude Lévi-Strauss, le voyage doit être une quête initiatique et permettre d'aller à la rencontre de l'altérité sans porter un jugement de valeur.

Or, au grand désespoir de l'écrivain, les voyages ne se font plus que sous l'angle du plaisir. La société ne saurait se confronter à la vraie dissemblance des cultures rencontrées au cours de ces déplacements : l'effort demandé serait trop important. En effet, la littérature touristique n'apporte qu'une description tronquée de la vérité afin de répondre à une logique de consommation. Chacun doit avoir le sentiment, à l'issue de son voyage, d'une découverte et d'une compréhension d'une civilisation aux us et coutumes jusque-là méconnus. L'ethnologue nous met en garde contre l'imposture d'un tel ressenti. Ainsi, tel qu'il l'affirme, un voyageur en quête de spiritualité ne s'expose qu'à une déception.

Rejet de l'ethnocentrisme occidental

La société occidentale porte une partie de la responsabilité de cette désillusion. En effet, à chacune de ses rencontres avec d'autres cultures, les conséquences ont été désastreuses : maladies décimant les populations locales, évangélisation forcée au détriment des religions préexistantes et alphabétisation des populations sans transcription des nombreuses traditions orales locales. L'Occident a développé un sentiment de supériorité de sa culture au détriment de celles dites « primitives » dont les structures (pratiques rituelles, habitat, hiérarchisation, mythes...) sont parfois aussi complexes. De plus, la mécanisation a également contribué à la détérioration du milieu naturel. Un tel phénomène menace la survie de l'espèce humaine qui s'est éloignée de la nature, à laquelle elle appartient pourtant, en engendrant des déséquilibres dont les effets semblent irrémédiables.

Claude Lévi-Strauss insiste sur la nécessité d'appréhender des mécanismes, qui bien que différents, sont tout aussi structurés que ceux des sociétés industrielles, ce qui revient à replacer la conception occidentale de la structuration de l'humanité comme une des options d'assimilation de ce fait (et non comme l'unique).

1. Dans la mesure où ce livre n'est pas un roman, les membres de l'académie Goncourt ont regretté de ne pas pouvoir attribuer le prix à son auteur.

L'état d'urgence

L'état d'urgence, créé par la loi n° 55-385 du 3 avril 1955, a été proclamé à la suite des attentats de Paris en 2015. Son application implique des changements d'ordre institutionnel et juridique qui restreignent les libertés afin de garantir l'unité nationale.

Les origines de l'état d'urgence

La loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence a été adoptée lorsque ont débuté les premiers conflits en Algérie ; elle a été modifiée très récemment par la loi du 20 novembre 2015. L'état d'urgence se différencie de l'état de siège, créé par la loi du 9 août 1849. Cette dernière loi confie, lorsque l'état de siège est proclamé, le maintien de l'ordre à l'autorité militaire alors que la loi sur l'état d'urgence étend les pouvoirs de police des préfets et du ministre de l'Intérieur. L'état d'urgence peut être déclaré « *soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, la caractéristique de calamité publique* ». L'état d'urgence a été déclaré à plusieurs reprises : en 1955, 1958, et 1961 lors des événements d'Algérie, en 1984 lors de troubles en Nouvelle-Calédonie, en 2005 à la suite de violences urbaines puis enfin en novembre 2015 à la suite des tragiques attentats du 13 novembre.

L'application de l'état d'urgence

L'état d'urgence est déclaré par décret pris en Conseil des ministres. Ce décret en détermine les limites géographiques. La prolongation de l'état d'urgence au-delà de 12 jours ne peut être autorisée que par la loi. La proclamation de l'état d'urgence confère aux autorités civiles, dans l'aire géographique où il s'applique, sur tout ou partie du territoire métropolitain ou des départements d'outre-mer, des pouvoirs de police exceptionnels. Le préfet peut prendre les mesures suivantes :

- interdire la circulation des personnes et/ou des véhicules dans certains lieux et à certaines heures,
- instituer des zones de protection et/ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé,
- interdire le séjour, dans tout ou partie du département, à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics.

Des mesures complémentaires peuvent aussi être prises par le ministre de l'Intérieur sur tout le territoire ou par le préfet dans le département, telles

que la fermeture provisoire des salles de spectacle, des débits de boissons et des lieux de réunion de toute nature, l'interdiction de se réunir ou de manifester sur la voie publique, et la remise des armes et de leurs munitions.

Le ministre de l'Intérieur peut également prononcer l'assignation à résidence des personnes susceptibles de porter atteinte à l'ordre public. Le décret instituant l'état d'urgence ou la loi le prolongeant peuvent conférer à certaines autorités administratives le pouvoir d'ordonner des perquisitions qui relèvent normalement de l'autorité judiciaire. Peuvent également être dissous, par décret en Conseil des ministres, les associations ou groupements de fait qui participent à la commission d'actes portant une atteinte grave à l'ordre public ou dont les activités facilitent cette commission ou y incitent. Toutes les mesures prises en application de la loi du 3 avril 1955, à l'exception de cette dernière, n'ont plus effet dès que prend fin l'état d'urgence.

À la suite des attentats qui ont frappé Paris le 13 novembre 2015, le président de la République a décrété l'état d'urgence. La loi du 20 novembre a permis la prolongation de l'état d'urgence pour une durée de trois mois à compter du 26 novembre 2015. Une deuxième loi du 19 février 2016 a prolongé à nouveau pour une durée de trois mois l'état d'urgence à compter du 26 février 2016. Les mesures relatives aux perquisitions prévues à l'article 11 de la loi du 3 avril 1955 sont maintenues.

Les recours juridiques face aux mesures restrictives

L'état d'urgence restreint les libertés mais l'article 4-1 de la loi du 3 avril 1955 prévoit que « *l'Assemblée nationale et le Sénat sont informés sans délai des mesures prises par le Gouvernement pendant l'état d'urgence. Ils peuvent requérir toute information complémentaire dans le cadre du contrôle et de l'évaluation de ces mesures* ». Tout citoyen est aussi en droit de présenter un recours juridictionnel devant le juge administratif qui dispose des moyens de statuer en urgence dans le cadre de la procédure en « référé liberté » et de faire cesser une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale. C'est dans ce cadre que de nombreux recours ont d'ailleurs été introduits ; ils concernent principalement les assignations à résidence prises par le ministre de l'Intérieur.

La restriction des droits et des libertés dénoncée par certains est donc encadrée par le juge et permet la sauvegarde de la sécurité nationale et la prévention de l'ordre public.

Sous la haute direction de madame Odile Fuchs-Taugourdeau, magistrate, présidente de chambre à la cour administrative de Paris

Le satellite au service de l'irrigation en Afrique

Le 22 juin 2015, le satellite européen *Sentinel 2* est placé sur orbite. Ce lancement s'inscrit dans le cadre du programme d'observation de la Terre depuis l'espace nommé *Copernicus*. Il renforce la possibilité de mesurer l'évolution des surfaces agricoles depuis le lancement des programmes *Spot* et *Végétation* afin d'optimiser la gestion des ressources, notamment pour l'irrigation.

Des projets audacieux

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (*FAO*), l'Afrique ne dispose que de 9 % des ressources mondiales en eau renouvelable (eau fluviale ou souterraine). Le changement climatique et l'accroissement de la population dans cette partie du monde rendent d'autant plus nécessaires la maîtrise et l'exploitation de cette ressource vitale. Forts de ce constat, la *FAO* et le Programme alimentaire mondial (*PAM*) développent en 2001 un portail Internet nommé *Géo Network Artémis* qui centralise des relevés d'images et des cartographies spatiales afin de cerner les parties de ce continent qui subissent des accidents climatiques. Ce système collecte quotidiennement les données de divers satellites qui observent les régions africaines sensibles à la sécheresse ou à l'invasion des criquets pèlerins. Ces données sont accessibles à un large public.

Une équipe de chercheurs franco-marocains développe pour sa part un programme sur la gestion en temps réel de l'irrigation agricole pour le Bassin sud-méditerranéen (Tunisie et Maroc). Pour cela, ils utilisent les données du satellite français *Spot 4* afin de constituer une banque de données qui permette de comprendre l'évolution du cycle de l'eau dans cette partie du monde. Ils étudient les écosystèmes, les bassins versants (point de convergence des eaux), la topographie (plaine, vallée) mais aussi les activités humaines liées à l'utilisation de l'eau (lacs artificiels, irrigations ou barrages). Les scientifiques imaginent ainsi qu'un agriculteur puisse optimiser sa consommation d'eau après avoir délimité sa parcelle sur une carte informatisée et entrer certaines données : type de sol, culture pratiquée, date de plantation et mode d'irrigation souhaité.

Le projet *Copernicus*

À la fin des années 1990, de nombreux incidents météorologiques ou climatiques frappent la Terre : tempêtes sur les côtes américaines, effets El Nino ou périodes de sécheresse en Afrique subsaharienne. L'Europe décide



donc en 1998 de se doter d'un réseau de satellites capables de surveiller la Terre afin de mieux appréhender ces crises. À partir de 2002, elle définit six priorités pour ce programme appelé *Copernicus*. Il est d'abord un service de surveillance de l'environnement qui permet « de disposer d'informations à l'appui de l'élaboration et de l'adaptation des politiques européennes, notamment en ce qui concerne la protection de la nature et de la biodiversité ». Il assure aussi une surveillance du milieu marin et de l'atmosphère. De plus, il propose un service d'aide aux interventions d'urgence causées par les crises politiques ou par les catastrophes naturelles. Enfin, ce programme permet de modéliser les effets du changement climatique. Les scientifiques européens prévoient à l'horizon 2021 l'envoi de six satellites d'observation.

Le 3 avril 2014, le satellite *Sentinel 1A* est placé en orbite. Doté d'un radar tout temps il est capable de fournir pour sa part des images précises de la Terre et des océans. *Sentinel 2B*, placé en orbite en 2015, possède un imageur optique multi-spectral permettant d'obtenir des clichés dans différents domaines de longueur d'ondes en balayant une bande de plus de 290 km de largeur. Les images ainsi obtenues permettent de mesurer le taux d'occupation des parcelles agricoles et le type de culture produite. Ce satellite est aussi capable de mesurer la teneur en eau de la végétation et des sols. En recoupant ces données au long des années avec les données météorologiques, on peut ainsi modéliser l'évolution à long terme de l'agriculture dans une région donnée. Les agriculteurs peuvent moduler leur irrigation et l'apport d'engrais. Les données de *Copernicus* sont mises à disposition des entreprises, des États ou des citoyens *via* un portail Internet dédié.

L'apport des satellites à la gestion des ressources hydriques constitue une réponse concrète au développement de l'Afrique. Cependant, le manque de moyens financiers ou humains sur le sol africain freine considérablement ce projet. Ainsi, selon la Banque africaine de développement, il faudrait consacrer annuellement sur ce continent plus de onze milliards d'euros au secteur de l'eau et de l'assainissement.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

La francophonie

La francophonie, au même titre que la culture ou la diplomatie, contribue au rayonnement de la France et lui confère une place toute particulière au sein d'un monde dominé par la langue anglaise. Le terme de francophonie est apparu en 1880.

On estime, aujourd'hui, qu'avec 275 millions de francophones dans le monde, le français serait la dixième langue la plus parlée dans le monde. Ce qui est plus important que cette donnée brute toute relative – la Chine « exporte » encore peu sa langue au regard du nombre de ses usagers dans ses frontières – c'est surtout la présence du français sur tous les continents. En outre, le poids institutionnel de notre langue est évidemment lié à l'héritage de notre histoire.

Aujourd'hui, face à l'hégémonie de l'anglais et à l'émergence des langues chinoises, le français demeure un atout de premier ordre pour le rayonnement de la France.

Maintenir son rang

Le 26 avril 1945, le général de Gaulle obtient des Nations unies (ONU) que le français soit l'autre langue de travail avec l'anglais. La décision est importante sur le plan diplomatique. Le chef de la Résistance entendait restaurer aussi le rang de la France par le prestige de la langue. Longtemps associée aux relations internationales, le français s'était imposé sous la monarchie française à toutes les cours d'Europe. La langue de Molière fut concurrencée dès le début du xx^e siècle par l'anglais, au point que le traité de Versailles, le 28 juin 1919, fut rédigé dans les deux langues. En 1945, l'avantage tourne à l'anglais. La victoire linguistique de 1945 était donc cruciale même si, aujourd'hui, 90 % des documents onusiens sont écrits en anglais.

Les années 1960 sont marquées par un nouveau souffle pour la francophonie lorsque, une fois les décolonisations achevées, la France s'est lancée dans une véritable politique de coopération avec ses anciennes colonies d'Asie et d'Afrique. En 1965, les ambassadeurs francophones se lient pour promouvoir leur langue au sein des Nations unies. L'année suivante, un Haut Comité pour la défense et pour l'expansion de la langue française voit le jour à l'initiative du Premier ministre, Georges Pompidou.

En 1970, à Niamey, au Niger, la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) donne un cadre institutionnel encore plus élaboré à la francophonie. L'ACCT devient l'Organisation internationale de la fran-

cophonie (OIF) dans les années 1980. Cependant, au milieu des années 1970, l'intégration récente du Royaume-Uni au sein de la communauté européenne provoque le recul, déjà bien amorcé, du français comme langue de travail.

Les événements « francophones » se multiplient : sommet tous les deux ans, Jeux de la francophonie. La charte de la francophonie, signée en 1997 à Hanoi et amendée en 2005, crée un secrétariat général de l'OIF. Une Maison de la francophonie voit même le jour à Paris en 2006 et l'OIF s'y installe en 2011. Aujourd'hui l'espace francophone est surtout puissant en Afrique ; cependant la concurrence de l'anglais mais également du chinois est vive et représente un véritable risque géopolitique.

Un combat d'arrière-garde ?

À rebours des discours pessimistes, le français se porte encore bien à l'échelle planétaire. Il est devenu un élément fort du « pouvoir doux » de la France dans le concert des nations. 27 pays membres des Nations unies font encore du français leur langue officielle. En outre, les statistiques ne rendent pas compte de la réalité précise du nombre de francophones présents dans des pays qui ne le sont pas officiellement.

La création de radios et de chaînes de télévision, à l'instar de France 24, participent de l'extension de l'influence du modèle culturel et politique français à l'échelle de la planète. La concurrence entre radios francophones et anglophones, notamment sur le continent africain, est révélatrice de la portée de l'enjeu linguistique de cet espace. L'enseignement du français est également un autre pôle fort de diffusion de notre langue par le biais des formations à l'étranger et des écoles françaises. La présence des militaires français sur de nombreux théâtres d'opérations pour le maintien de la paix est également un atout.

Les potentialités de la francophonie sont donc immenses si elles savent se fonder sur un véritable projet économique de coopération Nord-Sud. Plusieurs pistes sont à envisager, dont la création d'un ensemble économique francophone intégré calqué sur le modèle de l'Union européenne actuelle.

L'Organisation internationale de la francophonie a estimé que d'ici au milieu du siècle la planète compterait près de 750 millions de francophones. La francophonie n'est pas seulement une façon de parler, c'est aussi une manière de penser. Adhérer à une langue, c'est partager une vision du monde et des valeurs spécifiques. C'est tout à la fois l'enjeu et l'ambition que doit porter le rayonnement de la francophonie.

Léopold Sédar Senghor (1906-2001)

Le poète et homme d'État sénégalais Léopold Senghor, chantre de la francophonie, a usé avec élégance de ses audaces lexicales, tant à l'oral qu'à travers ses nombreux poèmes, qui résonnent comme le pouls de l'Afrique.

*Vous, Tirailleurs Sénégalais, mes frères noirs à la main chaude sous la glace et la mort,
Qui pourra vous chanter si ce n'est votre frère d'armes, votre frère de sang ?*

Mais je déchirerai les rives Banania sur tous les murs de France.⁽¹⁾

Léopold Sédar Senghor est né à Joal au Sénégal en 1906, d'une mère d'origine sérère et d'un père commerçant aisé. Refusé dans la prêtrise, il est orienté vers la chaire littéraire et obtient son agrégation de grammaire à Paris en 1935. Après avoir enseigné le français à Tours jusqu'en 1940, il commence à publier des recueils de poésie, et avec Aimé Césaire et Gontran Damas crée le concept de Négritude, qui consiste en l'affirmation des cultures africaines et la revendication de l'identité noire. Lorsqu'il est fait prisonnier au début de la guerre, il découvre à travers ses lectures les métissages qui sont à l'origine de la culture grecque, et l'hommage rendu par les Hellènes aux Éthiopiens. Face à la montée nazie, il développe dans ses écrits, mais surtout en son for intérieur, l'importance du métissage culturel. Engagé dans la vie politique dès 1940, il est élu président de la République du Sénégal en 1960 (jusqu'en 1980) et réussit à concilier, à l'encontre de la tradition, la poésie et la politique. En 1983, il est élu à l'Académie française.



La francophonie à tout prix

Senghor trouve son dogme dans le fait de magnifier le français. Cette langue devient pour lui sa source de légitimité intellectuelle et même son Graal : à travers la francophonie appliquée à l'Afrique, il recherche « *la civilisation universelle* », comme une sorte de solidarité interculturelle, une vision politique qu'il développe en particulier dans *Hosties noires* (1948). Dès son accession au pouvoir, il s'attache à faire du Sénégal une nation démocratique idéale, une terre d'Afrique francophone libérée du joug des nations civilisatrices.

*« Moi le Maître-de-langue
Ma tâche est d'éveiller mon peuple aux futurs flamboyants »*

En 1970, à Niamey, le poète instaure la Francophonie, qui réunit 21 pays ayant décidé de partager officiellement les valeurs du français. Au nom de la modernité, il rappelle dans des textes officiels ses exigences lexicales et met

en place de nouvelles règles pour harmoniser les habitudes sénégalaises avec le français. Souhaitant promouvoir la pratique de l'excellence, il reproche aux francophones du Tiers Monde d'altérer le français. Grâce à son talent de rhéteur et de poète, il défie presque avec arrogance la vanité occidentale, mais toujours en prônant la fraternité. Néanmoins, son combat, trop idéologique, n'est pas entendu par son peuple.

La poésie de Senghor⁽²⁾

Alors que le poète occidental traite toujours de l'homme en potentat, et l'assoit sur une nature destinée, le poète Senghor révèle un nouveau langage qui replace l'homme comme simple élément faisant partie d'un plus vaste ensemble, osant révéler l'impermanence de l'être et du monde. Ses poèmes aux accents fragiles ont aussi l'éloquence de la nécessaire fraternité universelle et soutiennent l'élan d'une marche vers la libération du peuple noir.

*On fleurit les tombes, on réchauffe le Soldat Inconnu.
Vous mes frères obscurs, personne ne vous nomme.
...
Die schwarze Schande^{(3) !⁽⁴⁾}*

Les poèmes de Senghor vibrent au rythme de l'Afrique grâce au rite de la poésie. Son lyrisme réconcilie le corps avec l'esprit et la parole, comme le langage en Afrique se déploie au rythme de l'homme dans l'écho multiple de la nature, de l'être et du non-être. Ce rythme écarte les mots inutiles et s'enrichit de forces plus abstraites, des termes oniriques aux allures d'incantations. La vibration qui en résulte semble alors révéler des éléments fondamentaux qui émeuvent d'abord pour ensuite rassembler, et contribuer au rayonnement de la « voix vivante » de l'Afrique.

*Dans les moiteurs, les migraines, comme à Dylôr jadis,
Ma mère ceignait mes angoisses de feuilles de manioc, les saignait.
A Joal comme autrefois, il y a cette souffrance à respirer, qui colle visqueuse à la passion⁽⁵⁾*

Parfois considéré comme « un Français peint en noir », Senghor a toujours vu dans la langue française, le terreau de la « civilisation de l'universel », le chemin vers le Salut. Grâce à son combat et à sa recherche de consécration, il a réussi à faire de l'Afrique le quatrième continent de la poésie.

1. Poème liminaire.
2. Analyses de ses amis, les poètes Alain Bosquet et Jean-Claude Renard.
3. En allemand : la honte noire.
4. Aux tirailleurs sénégalais morts pour la France.
5. *Lettres d'hivernage*, 1972.

Hailé Sélassié I^{er}, le Lion éthiopien

Se présentant comme descendant d'une lignée chrétienne millénaire (celle du roi Salomon et de la reine de Saba), Hailé Sélassié fut un monarque charismatique et ambigu. Artisan de la modernisation de l'Éthiopie, il a également été considéré comme le « Messie noir » – mais il a toujours rejeté ce terme et ce « statut » – par les membres du mouvement rastafari – « rasta » – popularisé par la musique de Bob Marley.

« Roi des rois »

Né en 1892, Tafari Makonnen est le fils du *Ras* (duc) Makonnen, grand artisan de la victoire d'Adoua (1896) où les troupes éthiopiennes battent les Italiens. À la mort du *Ras* Makonnen, il est confié à son oncle, le souverain Ménélik II et désigné régent de l'impératrice Zewditou (la fille de Ménélik II). À la mort de Zewditou, il est couronné le 2 novembre en 1930 sous le nom « d'Hailé Sélassié I^{er} (*Pouvoir de la Trinité*), *Roi des rois d'Éthiopie, Seigneur des seigneurs, Lion conquérant de la tribu de Juda, Lumière du Monde, Élu de Dieu* » mais il est plus souvent désigné comme « le Négus ».

Celui-ci est à l'origine de la promulgation de deux décrets, en 1918 et en 1923, mettant un terme à l'esclavage – mais les derniers esclaves ne sont libérés qu'en 1974. Dès le lendemain de son accession au trône, Hailé Sélassié poursuit la modernisation du pays entamée par Ménélik II. Une première Constitution entre en vigueur en 1931, dotant l'Éthiopie d'un pouvoir législatif bicaméral et d'une armée relativement moderne. Il lance aussi la mise en chantier des premières écoles, d'universités et du premier hôpital du pays. Fait remarquable, dans les années trente, l'Éthiopie est, avec le Libéria, l'un des deux seuls pays africains indépendants. Hailé Sélassié entend s'appuyer sur les puissances étrangères, y compris les États-Unis et le Japon, pour assurer la modernisation économique du pays sans dépendre d'aucune en particulier.

Acteur de stature internationale

Hailé Sélassié est un homme instruit, doté d'un fort charisme et d'un sens aigu de la diplomatie et bénéficiant d'un rayonnement international peu commun pour les dirigeants africains de l'entre-deux-guerres. Cependant, en 1935, l'Italie fasciste – déjà présente en Érythrée et en Somalie – envahit l'Éthiopie. La Société des nations réagit à peine – avec l'appui italien, l'Éthiopie avait

adhéré à la SDN en 1923 – et le Négus doit se résoudre à l'exil à Bath, en Angleterre, dès 1936. Au cours de la seconde guerre mondiale, les armées du Commonwealth, aidées par des troupes des Forces françaises libres, reconquièrent le pays et redonnent son trône au Négus.

Après la guerre, ce dernier obtient l'entrée de son pays dans l'Organisation des Nations unies (ONU). Il comprend alors qu'il faut garder dans sa capitale des techniciens italiens pour relancer la modernisation de l'Éthiopie puis, au cours de la guerre froide, il se rapproche du mouvement des « non-alignés » en participant à la conférence de Bandung. Il œuvre également au développement du panafricanisme qui aboutit à la création, en 1963, de l'*Organisation de l'unité africaine* (ancêtre de l'actuelle *Union africaine*) dont le siège est à Addis-Abeba. En matière de politique intérieure, le Négus essaie de réformer son pays, mais se heurte à la résistance du clergé et de l'aristocratie éthiopiens. Après l'échec d'une tentative de renversement en 1960, le Négus mène une politique assez conservatrice.

L'image de Haïlé Sélassié est quelque peu ternie aux yeux des Éthiopiens depuis son exil de 1936 après l'invasion du pays par les Italiens ; il lui a également été fait grief de n'avoir rien fait pour lutter contre la famine qui a tué plusieurs milliers de personnes dans les années 1970. Après plus de 44 ans de règne, le Négus est renversé le 12 septembre 1974 par un coup d'État militaire. Il meurt en prison le 27 août 1975.

« Messie noir »

Marcus Garvey et Leonard Percival Howell, deux leaders noirs du xx^e siècle, à l'origine du mouvement baptisé rastafari ou « rasta » qui se développe en Jamaïque dès les années 1930, précurseurs du panafricanisme et acteurs majeurs du mouvement « Back to Africa », voient très tôt dans le Négus un « Messie noir », ce dont Haïlé Sélassié s'est toujours défendu. Pour Garvey et Howell, Haïlé Sélassié est celui qui doit mener les peuples noirs vers la liberté après qu'ils se seront libérés de Babylone – c'est-à-dire du monde colonial – et avant le retour des anciens esclaves en Afrique. Ce mouvement a été ensuite popularisé par le musicien et chanteur Bob Marley.



8

La Croisière noire, grand raid aérien de propagande française

« *Le pays est unanimement reconnaissant du nouveau lustre jeté par eux sur les ailes françaises, par le courage tranquille, l'incomparable maîtrise et la science consommée avec lesquels ils viennent d'accomplir leur magnifique croisière superafricaine.* »⁽¹⁾

Alors que la jeune armée de l'air vient d'être promue au rang d'armée indépendante le 1^{er} avril 1933 par un décret du président de la République Albert Lebrun – autonomie qui sera confirmée par la grande loi d'organisation du 2 juillet 1934 –, le ministre de l'Air, Pierre Cot, décide de promouvoir la grandeur de l'aviation en lançant une vaste « campagne » aérienne. Il s'agit d'une croisière africaine, inspirée du grand raid italien du général Italo Balbo en juillet 1933. Le raid de propagande de l'armée de l'air peut débuter !

La Croisière s'organise

Pierre Cot charge le général Vuillemin, pilote de raid éprouvé qui s'est illustré dans le domaine du bombardement pendant la Grande Guerre, d'organiser ce raid d'escadre en Afrique française. Des aviateurs sont envoyés en Afrique pour repérer l'itinéraire et pour baliser le terrain. En septembre 1933, le général Vuillemin commence à entraîner les équipages de son « Escadrille-type » au Centre d'Aviation d'Istres. Il s'agit alors d'obtenir une « homogénéité de manœuvre ».

Un raid de propagande aux implications multiples

La toute nouvelle armée de l'air souhaite « *mesurer ses énergies à travers un nouveau champ d'activité et d'expérience de l'aviation* ». La Croisière noire répond à des ambitions à la fois militaires, politiques, techniques, commerciales et coloniales :

- afficher la puissance opérationnelle de l'armée de l'air française auprès de l'opinion publique (matériel robuste, déploiement en grandes formations sur un long périple) ;
- redonner espoir aux jeunes, et prôner un idéal de vie à travers les exploits des pilotes (Mermoz, Saint-Exupéry, Guillaumet, Costes, Bellonte...) en réponse à la crise politique et morale qui touche la France au début des années 1930 ;
- affirmer la domination française en Afrique face à la concurrence et aux tensions internationales. Hitler a créé le ministère de l'Air en avril 1933, dirigé par Herman Göring. L'Italie a quant à elle démontré son ambition africaine à travers des raids aériens menés à la frontière entre la Libye et le Nord de l'Afrique équatoriale française ;

- affirmer l'existence de la « Mère Patrie » auprès des possessions françaises et y faire de la propagande aéronautique ;
- prouver la praticabilité des nouvelles routes marchandes africaines et mettre les empires les plus reculés d'Afrique à moins d'une semaine de Paris,
- « *pousser à fond un certain nombre d'études et d'expériences de vol en escadre et de navigation* ».

La Croisière noire
à Colomb-Béchar
le 11 novembre 1933

La Croisière s'amuse

Le 8 novembre 1933, la Croisière noire s'envole de la base d'Istres avec ses 30 biplans biplaces neufs de type *Potez 25 T.O.E.*, « *relativement peu rapides, mais très éprouvés* », équipés d'un moteur *Lorraine de 450 CV*, sous la direction du commandant de



SHD

l'aéronautique du Maroc, le général Vuillemin. Au total, l'escadre comprend 56 aviateurs et représentants des « Forces Aériennes de Mer » (3 équipages). Ce sont autant de pilotes, d'observateurs et de mécaniciens. L'escadre se divise en 4 escadrilles avec à leur tête le lieutenant-colonel Girier, le lieutenant-colonel Rignot, le commandant Delaitre et le capitaine Turenne, réparties en deux groupes. 3 avions composent le groupe de tête et 3 avions forment l'arrière-garde. Sur les appareils apparaît l'insigne de l'escadre, la cocotte, symbole de l'escadrille 11 dans laquelle a combattu le général Vuillemin pendant la Grande Guerre. La mission consiste à rejoindre une trentaine d'étapes réparties entre l'Afrique française du Nord (AFN), l'Afrique occidentale française (AOF) et l'Afrique équatoriale française (AEF), soit une distance de plus de 25 000 km, pour un total de 170 heures de vol. Les conditions sont difficiles : il est impossible d'effectuer la révision des moteurs à cause des violents vents de sable, qui rendent également difficiles le décollage et l'atterrissage. De plus, les écarts de température, la luminosité ou encore le survol en formation serrée du désert et des forêts mettent à mal les équipements et les équipages. Pendant le voyage, deux avions sont perdus mais aucun équipage n'est blessé. La croisière se termine avec seulement un léger retard.

Elle arrive le 18 décembre 1933 à Alger où elle reçoit les honneurs. Le 24 décembre 1933, elle part pour Istres, puis atterrit au Bourget le 15 janvier 1934 au milieu des festivités. Enfin, sur les Champs-Élysées, elle reçoit un accueil triomphal. La mission est un succès : les objectifs techniques, matériels et moraux sont largement atteints et l'armée de l'air connaît un rayonnement sans égal. De nouvelles lignes commerciales, que ce soit pour le transport ou pour l'aéropostale, sont ouvertes en Afrique.

1. Discours du président de la République, lu par Pierre Cot, à Alger, au retour de la Croisière noire.

Youssou N'Dour, la voix de l'Afrique

En 1998, lors de la Coupe du monde de football qui se déroule en France, Michel Platini choisit Youssou N'Dour et Axelle Red pour interpréter l'hymne officiel de la compétition. Cette exposition médiatique fait découvrir au monde un chanteur sénégalais déjà célèbre en Afrique. En septembre 2012, Youssou N'Dour devient ministre de la Culture et du Tourisme du Sénégal. Cette nomination est le sommet d'une carrière musicale riche et variée.

Un chanteur précoce

Youssou N'Dour est né à Dakar au Sénégal le 1^{er} octobre 1959. À l'âge de 13 ans, il participe à un concert caritatif à Saint-Louis-du-Sénégal au cours duquel il se fait remarquer par le ton de sa voix et par son interprétation très personnelle des chants traditionnels. En 1981, il fonde le groupe Super Étoile qui devient vite



le numéro 1 du hitparade sénégalais. En homme d'affaires avisé, il place son argent dans des clubs de musique et organise régulièrement des tournées. En 1985, il participe au Printemps de Bourges en assurant la première partie de Jacques Higelin. En 1987, il accepte une collaboration avec le musicien anglais Peter Gabriel. Les deux hommes entament une série de concerts aux États-Unis. Un an plus tard, Youssou N'Dour est l'égal des plus grandes stars anglo-saxonnes en participant avec Sting, Tracy Chapman, Bruce Springsteen, Bono du groupe U2 et Peter Gabriel à une tournée mondiale au profit d'Amnesty International. Toutefois, sa musique tarde à s'imposer à l'étranger.

Un artiste africain reconnu mondialement

En 1994, il décide donc de chanter, en duo avec la chanteuse d'origine suédoise Neneh Cherry, un morceau en anglais sans consonance africaine intitulé *Seven Seconds*. Avec plus d'un million et demi d'exemplaires vendus dans le monde, cette chanson est un véritable succès.

Quatre ans plus tard, Michel Platini, qui est responsable de l'organisation de la Coupe du monde en France, choisit le duo Axelle Red/Youssou N'Dour pour interpréter *La Cour des grands*, l'hymne officiel de la compétition, chanson composée par le musicien sénégalais. Après ce succès mondial, Youssou N'Dour entame dans son pays une série de concerts qui réunit plus de 250 000

personnes. Il multiplie aussi les productions musicales en collaboration avec des artistes occidentaux. Ainsi, en 2000, Wyclef, du groupe musical Fugees, collabore à trois morceaux de l'album *Joko*. En 2002, dans *Nothing's in Vain*, il travaille avec Pascal Obispo et reprend *Il n'y a pas d'amour heureux*, un titre de Brassens. Toutefois, loin de renier ses origines, il n'hésite pas comme en 2003 à sortir *Sant Allah*, un album acoustique qui reprend des mélodies mystiques musulmanes. Cette version connue en Occident sous le nom *Allah Egypt* est vendue à plus de 400 000 exemplaires et reçoit le 13 février 2005 le *Grammy Awards* du meilleur album *world music*. L'album *Dakar Kingston* sorti en 2010 rend hommage à Bob Marley. Il est réalisé en collaboration avec Tyron Downie, un musicien qui a travaillé avec le célèbre interprète jamaïcain.

En mai 2011, Youssou N'Dour est nommé docteur *honoris causa* par l'université américaine Yale. La même année, il décide de s'investir dans la vie politique de son pays et crée un parti afin de participer à l'élection présidentielle de 2012. Le Conseil constitutionnel sénégalais invalide sa candidature ; il soutient alors Macky Sall. Devenu président, ce dernier le nomme ministre de la Culture et du Tourisme du Sénégal.

En 2013, le chanteur sénégalais reçoit le *Polar Music Prize* qui récompense les chanteurs qui contribuent à la diffusion de la musique dans le monde, rejoignant ainsi les prestigieux lauréats comme Bruce Springsteen, BB King, Björk, Elton John ou Pink Floyd.

Influences

Dans la tradition wolof (ethnie majoritaire du Sénégal) le tambour dénommé *sabar* est utilisé comme moyen de communication entre les villages. De plus, les percussions rythment les poèmes (*baaks*) déclamés par le griot (conteur du village). Cette musique folklorique, appelée *Mbalak*, est popularisée dans les années 1960 par des groupes sénégalais comme Star Band qui mélangent ces tonalités africaines avec des rythmes afro-cubains. C'est donc tout naturellement que le jeune Youssou N'Dour compose des morceaux qui font la part belle aux percussions. De plus, il hérite de sa mère griotte le goût pour les mots. Ses chansons parlent de la vie quotidienne des pauvres gens, mais aussi des déconvenues amoureuses et de la tradition africaine. La collaboration avec Peter Gabriel, notamment dans l'album *The Lion*, donne une touche plus européenne et synthétique à sa création musicale.

Certains puristes crient alors au scandale et au reniement de ces origines africaines. Toutefois, de nombreux observateurs, comme pour le jazz, y voient un métissage culturel, un pont entre les deux continents.

Ousmane Sow, l'homme issu de la nuit noire originelle



© Corbis

Dans sa cour-atelier de Dakar, Ousmane Sow, homme de belle allure qui s'exprime avec le raffinement des élites de la francophonie, pétrit une pâte à la fois onctueuse et terreuse, qu'il applique avec des tissus barbouillés sur une armature de fer recouverte de paille synthétique. Sa mixture, qui a longtemps macéré, rend hommage à la technique utilisée dans l'art de la sculpture africaine rituelle. Sa composition reste, selon ses vœux, un secret. À force de malaxer, de triturer, d'étendre la matière, sa création émerge de la substance brute : « *comment savais-tu que le cheval était à l'intérieur de la pierre ?* », lui demande une petite fille. Ce sont souvent des statures imposantes, jusqu'à 2,50 m, qui émergent de la terre. Plus tard, après avoir passé une partie de sa vie en France, il s'essaie au bronze, qui amplifie la beauté plastique de ses œuvres.

Depuis l'âge de 7 ans, Ousmane Sow a toujours sculpté. Mais ce n'est qu'en 1966 – il est né en 1935 – qu'il revendique son statut d'artiste, et à l'âge de 50 ans que, aux dires de ses amis, il entre en sculpture comme on entre en religion. En hommage à tous les frères opprimés, il représente des combats de corps à corps à la fois exaltés, nobles et archaïques, dans la révélation des tensions internes, toujours loin du spectaculaire. Des peuplades d'Afrique aux Indiens d'Amérique, il érige en héros ceux qui « *ont le souci de leur corps – et qui prennent le risque de se faire défigurer –, le goût du maquillage, et la vénération de leurs sorciers* ». Il sculpte tour à tour les Noubas (années 1980), les Peuls, les Masai (1989), les Zoulous, les Sioux et les Cheyennes (1999), avec la représentation de la bataille de Little Big Horn, qui vit les Indiens anéantir un régiment de cavalerie américain, acte qui signa la destruction systématique de leur civilisation. Sow érige un mythe vivant où la nature gagne sur la culture, où la parole devient la forme dans la pure tradition de l'art africain. Les hommes de Sow conquièrent leur dignité, le *jom* ou la dignité fondée sur l'intégrité morale. Leurs yeux écarquillés, imperturbables, laissent transparaître une dimension spirituelle, comme une communion avec l'invisible, dans l'absence de frontières.

Pour Ousmane Sow, c'est en acceptant de venir de « la nuit noire originelle » que l'homme pourra rejoindre le ciel. La sculpture, qui l'a porté vers le divin, lui a aussi apporté la reconnaissance du monde de l'art, et du public.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne André Lanata
chef d'état-major de l'armée de l'air

Général de brigade aérienne Jean-Pascal Breton, *directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Colonel Gilles Villenave, *commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur air.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Odile Fuchs-Taugourdeau, *magistrate, présidente de chambre à la cour administrative de Paris.*

Patrick Facon, *chargé de mission au CESA, qualifié aux fonctions de professeur des universités.*

Jacques Villain, *historien de la conquête spatiale et de la dissuasion nucléaire, membre de l'Académie de l'air et de l'espace.*

Jean-Marc Albert, *professeur d'histoire de première supérieure.*

Anne Vial-Logeay, *maître de conférences en lettres anciennes à l'université de Rouen.*